

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 21 octobre 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Guy Leclair, Robert Savard, Jacques Smith, Jean-Jacques Leduc, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Quatre (4) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de suivi sur l'implantation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Champlain et du chemin Larocque.
 - Demande d'information sur la possibilité d'ajouter un autre axe routier nord-sud dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et du boulevard Sainte-Marie.
 - Demande d'information sur la contestation de la Ville relative au régime de retraite des policiers retraités de la Régie intermunicipale de police des Riverains.
 - Demande de suivi pour la demande d'un local par le groupe Foyer d'adoption pour chats sans abri pour effectuer les opérations de cet organisme visant à donner un foyer d'accueil aux chats errants sur le territoire de la Ville.
 - Demande de rencontre au conseil par le groupe Foyer d'adoption pour chats sans abri pour expliquer les motifs de leur demande de local et demande d'une orientation pour les personnes qui interpellent cet organisme pour leur laisser leurs chats.
 - Demande d'information sur l'utilité des bases apposées par la Ville le long des rues.
 - Félicitations adressées à M. le Maire pour sa récente nomination à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
-

2008-10-536 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 octobre 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2008, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008**
5. **LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**
6. **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**
7. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Vente d'une partie du lot 1728 sis boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Canata Energy inc.
 - 7.2 Vente des lots 49-186, 49-188, 49-189, 49-202, 49-203 et d'une partie du lot 49 sis dans le secteur résidentiel Mon Boisé à la compagnie Les Terres du Soleil inc.
 - 7.3 Vente du lot 1532-1 sis boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron au Groupe immobilier PGB inc.
 - 7.4 Appui à la réouverture du canal de Soulanges
8. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de septembre 2008
 - 8.2 Acceptation de la démission de M. Robert Harbour au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 8.3 Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la reconduction de la lettre d'entente 2008-01 portant sur le temps supplémentaire
 - 8.4 Reconduction du contrat de gestion du programme d'aide au personnel
 - 8.5 Résiliation du contrat de congé à traitement différé intervenu avec l'employé numéro 7920
9. **SERVICE DU GREFFE**
 - 9.1 Modification de la résolution 2008-08-458 relative à l'appel d'offres 2008-17 : services professionnels d'ingénierie pour des travaux de pavage, de bordure et de trottoirs dans diverses rues
10. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 10.1 Approbation de la liste de comptes numéro 120 au montant de 4 249 348,53 \$
 - 10.2 Dépôt du rapport budgétaire au 15 octobre 2008
11. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Diverses autorisations à Moisson Sud-Ouest pour la tenue de l'activité « La Grande Guignolée des médias »
12. **SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE - UNITÉ URBANISME**
 - 12.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-08-41 pour le lot 3 245 458 sis au 474, impasse Martin afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant
 - 12.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-09-42 pour le lot 3 246 887 sis au 21, rue Thibault afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant
 - 12.3 Réponse à la demande 1097-2008-14 pour l'installation d'enseignes aux murs et d'une haie au bâtiment sis au 317, rue Victoria, lot 1994, en vertu des règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 12.4 Réponse à la demande 1097-2008-15 pour le remplacement d'une partie du revêtement extérieur du bâtiment sis au 201, rue Victoria, lot 63-5, en vertu des règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 12.5 Réponse à la demande 1097-2008-16 pour le remplacement d'une fenêtre du bâtiment sis au 493, boulevard du Havre, lot 3 247 571, en vertu des règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 12.6 Réponse à la demande 1097-2008-17 pour le rehaussement et la réfection du toit et le remplacement de fenêtres du bâtiment sis au 100, rue Sainte-Cécile, lot 1920-1, en vertu des règlements 1097 et 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 13.1 Autorisation d'achat d'un écran d'étayage pour les réparations de conduites souterraines
- 13.2 Avenant numéro 1 à l'entente relative à la réception d'eaux usées intervenue avec Les Viandes Valleyfield inc.
- 13.3 Enlèvement d'un arrêt sur la rue Levac
- 13.4 Installation d'une traverse piétonnière non protégée sur le chemin Larocque
- 13.5 Interdiction de stationner sur le côté nord de la rue Pelletier
- 13.6 Interdiction de stationner sur le côté sud de la rue Cheff
- 13.7 Modification de la zone de stationnement interdit sur la rue Perreault et implantation d'une traverse piétonnière non protégée
- 13.8 Modification du stationnement de la rue du Centenaire et de la circulation sur la rue Murphy dans le cadre de la relocalisation du commerce Tim Hortons
- 14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 14.1 Entente d'entraide incendie avec la Municipalité des Cèdres
- 15. INVITATION À SOUMISSIONNER**
- 15.1 Invitation à soumissionner 2008-FIN-16: fournitures de bureau
- 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 16.1 Avis de motion pour un règlement concernant la prévention des incendies
- 16.2 Avis de motion pour un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2009)
- 16.3 Avis de motion pour un règlement pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2009)
- 16.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 169 relatif à un programme d'aide financière dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, concernant le raccordement au réseau sanitaire municipal des propriétés ayant obtenu un permis municipal pour leurs installations sanitaires et des propriétés déjà reliées aux réseaux municipaux
- 17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 17.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 163 décrétant des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 340 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18. DIVERS**
- 18.1 Approbation des prévisions budgétaires révisées de l'année 2008 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
- 18.2 Nomination d'un maire suppléant
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2008-10-537

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2008 et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2008 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 16 octobre 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2008 et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2008, selon leur teneur.

ADOPTÉ

LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), M. le maire Denis Lapointe fait rapport sur la situation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

M. le maire Lapointe traite des derniers états financiers, du dernier rapport des vérificateurs et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice financier 2008 et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations de la municipalité.

M. le maire Lapointe doit également déposer une liste de tous les contrats et ententes financières comportant une dépense de plus de 25 000 \$ qui ont été conclus par la municipalité depuis le dernier rapport financier annuel. À cet effet, une liste des chèques émis par fournisseur est disponible pour consultation au Service de des finances et de l'informatique aux heures d'ouverture de bureau.

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001), M. le maire Lapointe fait également mention de la rémunération et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

2008-10-538 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

VU l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié dans une prochaine édition du Journal Saint-François.

ADOPTÉ

2008-10-539 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 1728 SIS BOULEVARD DES ÉRABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À LA COMPAGNIE CANATA ENERGY INC.

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la vente d'une partie du lot 1728 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron, à la compagnie Canata Energy inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre d'achat soumise par la compagnie Canata Energy inc. et convienne de vendre à ladite compagnie une partie du lot 1728 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie approximative de 21 618 mètres carrés, à 3,23 \$ le mètre carré, pour un montant d'environ 69 826,14 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions inscrites dans ladite offre d'achat ;

QUE le conseil municipal mandate M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza Lemieux inc., pour réaliser les travaux d'arpentage nécessaires à la vente ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la compagnie Canata Energy inc. ;

QUE le montant de ladite vente soit déposé dans le fonds industriel de la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre d'achat et tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, devant M^e Gilles Marois, notaire.

ADOPTÉ

2008-10-540 VENTE DES LOTS 49-186, 49-188, 49-189, 49-202, 49-203 ET D'UNE PARTIE DU LOT 49 SIS DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL MON BOISÉ À LA COMPAGNIE LES TERRES DU SOLEIL INC.

ATTENDU QU'en novembre 2005, l'ancienne Ville de Saint-Timothée avait conclu une entente avec la compagnie Les Terres du Soleil inc. relativement à l'achat de propriétés municipales dans le secteur résidentiel Mon Boisé ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de procéder à la vente de certains lots situés près de la rue des Harfangs dans le secteur résidentiel Mon Boisé ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre d'achat soumise par la compagnie Les Terres du Soleil inc. et convienne de vendre à ladite compagnie les lots 49-186, 49-188, 49-189, 49-202, 49-203 et une partie du lot 49 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur résidentiel Mon Boisé, d'une superficie approximative de 64 494,01 mètres carrés, pour un montant d'environ 78 243,86 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions inscrites dans ladite offre d'achat ;

QUE le conseil municipal mandate M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza Lemieux inc., pour réaliser les opérations cadastrales ou descriptions techniques nécessaires à la vente ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la compagnie Les Terres du Soleil inc. ;

QUE le montant de ladite vente soit déposé dans un fonds municipal dédié au développement résidentiel ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre d'achat et tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, devant M^e Josette Marois, notaire.

ADOPTÉ

2008-10-541 VENTE DU LOT 1532-1 SIS BOULEVARD DES ÉRABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AU GROUPE IMMOBILIER PGB INC.

ATTENDU QUE Les Entreprises électriques Lafontaine ont acheté l'édifice du 755, boulevard des Érables, auparavant occupé par la compagnie Les Polymères Supérieurs inc. ;

ATTENDU QUE dans les transactions judiciaires avec l'ancien propriétaire, la municipalité devait céder le lot 1532-1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron, lorsque l'ensemble des éléments de non-conformité au règlement d'urbanisme serait corrigé ;

ATTENDU QUE le dossier est satisfaisant pour l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de conclure la transaction immobilière avec le Groupe immobilier PGB inc. selon les termes de l'acquiescement à un jugement afin que cette compagnie puisse avoir la lisière de terrain et être ainsi conforme au *Code national du bâtiment* en ce qui a trait aux façades de rayonnement ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la promesse d'achat soumise par le Groupe immobilier PGB inc. et convienne de vendre à ladite compagnie le lot 1532-1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie de 5 948,8 mètres carrés, pour un montant de 12 789,92 \$, selon les conditions inscrites dans ladite promesse d'achat ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par le Groupe immobilier PGB inc. ;

QUE le montant de ladite vente soit déposé dans le fonds industriel de la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet

égard, le cas échéant, devant M^e Jean-Pierre Audette, notaire, et devant mentionné que la voie d'accès prioritaire présente sur les lieux soit élargie à 6 mètres et qu'elle soit réalisée d'ici le 31 décembre 2008.

ADOPTÉ

2008-10-542 APPUI À LA RÉOUVERTURE DU CANAL DE SOULANGES

ATTENDU QUE le tourisme nautique constitue l'une des priorités reconnues par le ministère du Tourisme du Québec et Tourisme Suroît ;

ATTENDU QUE la mise en valeur du potentiel nautique et le développement en rives constituent des priorités identifiées par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

ATTENDU QUE le tourisme nautique offre des opportunités d'affaires et des retombées économiques importantes pour la région ;

ATTENDU QUE la réouverture du canal de Soulanges représente un projet structurant et un levier de développement majeur à l'échelle régionale ;

ATTENDU QUE Salaberry-de-Valleyfield joue un rôle de porte d'entrée dans la voie maritime du Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la région riveraine de Soulanges partagent des ressources nautiques et des richesses naturelles significatives, à savoir le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-François ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé à l'unanimité,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield témoigne de son appui à la réouverture du canal de Soulanges à la navigation.

ADOPTÉ

2008-10-543 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2008

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de septembre 2008 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 9 octobre 2008 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de septembre 2008.

ADOPTÉ

**2008-10-544 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. ROBERT HARBOUR AU POSTE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Robert Harbour, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Robert Harbour au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 10 septembre 2008.

ADOPTÉ

**2008-10-545 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIVE À LA RECONDUCTION DE LA
LETTRE D'ENTENTE 2008-01 PORTANT SUR LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2008-01 intervenue entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au mois de mai 2008 afin de modifier quelques dispositions de l'article 11 de la convention collective en ce qui concerne le temps supplémentaire, cette entente étant d'une durée limitée, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de modifier cet article de temps supplémentaire de façon permanente en apportant toutefois quelques modifications à la lettre d'entente 2008-01 ;

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative au temps supplémentaire ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2008-05 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant des modifications apportées à l'article 11 de la convention collective relatif au temps supplémentaire, cette lettre d'entente devant modifier la convention collective.

ADOPTÉ

**2008-10-546 RECONDUCTION DU CONTRAT DE GESTION DU PROGRAMME D'AIDE AU
PERSONNEL**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat à intervenir entre la firme Groupe Santé Physimed et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la reconduction du contrat de gestion du programme d'aide au personnel pour l'année 2008-2009 ;

VU la recommandation favorable du Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Groupe Santé Physimed afin de poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide au personnel et conclue une entente à ces fins couvrant la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009 ;

QUE les honoraires reliés à ce mandat soient de 4 525 \$, taxes en sus ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat à cet effet.

ADOPTÉ

2008-10-547 RÉSILIATION DU CONTRAT DE CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ INTERVENU AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 7920

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de résiliation d'un régime de congé sabbatique à traitement différé (congé autofinancé) à intervenir entre l'employé numéro 7920 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la résiliation du contrat intervenu avec l'employé numéro 7920 concernant une demande de régime de congé résiliation d'un régime de congé sabbatique à traitement différé (congé autofinancé) ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité.

ADOPTÉ

2008-10-548 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2008-08-458 RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES 2008-17 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET DE TROTTOIRS DANS DIVERSES RUES

VU la résolution 2008-08-458 adoptée lors de la séance du conseil du 19 août 2008 relative à la fourniture de services professionnels d'ingénierie aux Consultants S.M. inc. pour la préparation des plans définitifs dans le cadre de la réalisation des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues ;

ATTENDU QUE la piste cyclable sur la rue Grandiloise ne sera pas réalisée, il y a lieu d'affecter une partie du surplus réservé de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île pour la réalisation des travaux d'installation d'une patinoire permanente au parc Quatre-Saisons ;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de procéder à la modification de ladite résolution afin de diminuer le montant accordé au soumissionnaire retenu et d'affecter un montant du surplus réservé de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2008-08-458 adoptée lors de la séance du conseil du 19 août 2008, par laquelle elle accorde à la firme Les Consultants S.M. inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de pavage, de bordure et de trottoir dans diverses rues, pour un montant de 123 259,50 \$, taxes comprises, dans le cadre de l'appel d'offres 2008-17, en modifiant le montant accordé de 123 259,20 \$ par celui de 111 792,87 \$ et d'affecter une somme de 17 475,75 \$ du surplus réservé de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île.

ADOPTÉ

2008-10-549 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 120 AU MONTANT DE 4 249 348,53 \$

La liste de comptes numéro 120 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 120 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 15 OCTOBRE 2008

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 15 octobre 2008 est déposé devant ce conseil.

2008-10-550 DIVERSES AUTORISATIONS À MOISSON SUD-OUEST POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS »

ATTENDU QUE l'organisme Moisson Sud-Ouest tiendra le 4 décembre 2008 un événement dans le cadre de La Grande Guignolée des médias, événement d'envergure provinciale ;

ATTENDU QUE La Grande Guignolée des médias permet à Moisson Sud-Ouest de récolter des dons et quelques denrées afin d'approvisionner une vingtaine d'organismes du Grand Valleyfield ;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et avec l'accord du comité de circulation ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Moisson Sud-Ouest à tenir l'activité La Grande Guignolée des médias, le 4 décembre 2008, et approuve les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité ;

QUE la Ville autorise, le 4 décembre 2008, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie est de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis ;
- la déviation de la circulation de la voie est dans les cases de stationnement du côté est de la rue Alexandre ;
- l'interdiction de stationner et une zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis ;

QUE la Ville autorise, le 4 décembre 2008, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie médiane de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre la rue Hébert et la place des Tisserands ;
- l'interdiction de stationner et une zone de remorquage du côté est de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre les rues Hébert et Alphonse-Desjardins ;

QUE la Ville autorise, le 4 décembre 2008, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie de droite du chemin Larocque en direction nord, entre le 399 et l'intersection avec le boulevard Sainte-Marie ;
- la fermeture de la voie de gauche en direction sud de part et d'autre de l'intersection avec le boulevard Sainte-Marie, entre le 386 et le 399 du chemin Larocque.

ADOPTÉ

2008-10-551 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-08-41 POUR LE LOT 3 245 458 SIS AU 474, IMPASSE MARTIN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Jeannine Forget Léger a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 245 458 du cadastre du Québec, conscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-08-41 pour le lot 3 245 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Jeannine Forget Léger, concernant l'immeuble sis au 474, impasse Martin, secteur Grande-Île, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge de recul de 5,4 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrivent une marge de recul minimale de 7,5 mètres ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2008-10-552 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-09-42 POUR LE LOT 3 246 887 SIS AU 21, RUE THIBAUT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Normand Brunet, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Diane Plourde et M. Pierre Bourgoïn, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-09-42 pour le lot 3 246 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Normand Brunet, notaire, pour et au nom de M^{me} Diane Plourde et M. Pierre Bourgoïn, sis au 21, rue Thibault, secteur Salaberry-de-Valleyfield, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge de recul de 4,30 mètres du côté de la rue Thibault, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le nouveau Règlement 150 concernant le zonage prescrivent une marge de recul minimale de 6 mètres ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2008-10-553 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-14 POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES AUX MURS ET D'UNE HAIE AU BÂTIMENT SIS AU 317, RUE VICTORIA, LOT 1994, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 1994 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. André Larin pour l'installation d'enseignes aux murs du bâtiment sis au 317, rue Victoria, ainsi que pour l'installation d'une haie ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-14 formulée pour le lot 1994 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. André Larin, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'enseignes aux murs du bâtiment sis au 317, rue Victoria, ainsi que pour l'installation d'une haie.

ADOPTÉ

2008-10-554 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-15 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT SIS AU 201, RUE VICTORIA, LOT 63-5, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 63-5 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Pierre Brodeur pour le remplacement d'une partie du revêtement extérieur du bâtiment sis au 201, rue Victoria ;

VU la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme de revoir son projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à M. Pierre Brodeur, requérant de la présente demande 1097-2008-15, de revoir son projet pour le remplacement d'une partie du revêtement extérieur du bâtiment sis au 201, rue

Victoria et de proposer un autre matériau de revêtement afin qu'il soit réévalué lors d'un prochain comité consultatif d'urbanisme ; la réponse à cette demande est donc reportée à une séance du conseil ultérieure.

ADOPTÉ

2008-10-555 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-16 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE DU BÂTIMENT SIS AU 493, BOULEVARD DU HAVRE, LOT 3 247 571, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Dominique Letarte et M. Sylvain Bergeron pour le remplacement d'une fenêtre du bâtiment sis au 493, boulevard du Havre ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-16 formulée pour le lot 3 247 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Dominique Letarte et M. Sylvain Bergeron, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement d'une fenêtre du bâtiment sis au 493, boulevard du Havre.

ADOPTÉ

2008-10-556 RÉPONSE À LA DEMANDE 1097-2008-17 POUR LE REHAUSSEMENT ET LA RÉFECTION DU TOIT ET LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES DU BÂTIMENT SIS AU 100, RUE SAINTE-CÉCILE, LOT 1920-1, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 1097 ET 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 1920-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Pierre Dignard, architecte de la firme Massicotte Dignard architectes, pour et au nom de MM. Marc-André Philie, Claude Fortin et Christian Gareau, pour le rehaussement et la réfection du toit mansardé du côté de la rue Sainte-Cécile, pour le rehaussement et la réfection d'une partie du toit du côté de la rue Nicholson et pour le remplacement de deux fenêtres par des portes-patios avec balcons-français du bâtiment sis au 100, rue Sainte-Cécile ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande 1097-2008-17 formulée pour le lot 1920-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Pierre Dignard, architecte de la firme Massicotte Dignard architectes, pour et au nom de MM. Marc-André Philie, Claude Fortin et Christian Gareau, demande effectuée dans le cadre du Règlement 1097 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield et du nouveau Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le rehaussement et la réfection du toit mansardé du côté de la rue Sainte-Cécile, pour le rehaussement et la réfection d'une partie du toit du côté de la rue Nicholson et pour le remplacement de deux fenêtres par des portes patio avec balcons français du bâtiment sis au 100, rue Sainte-Cécile, aux conditions suivantes :

- utiliser des matériaux tels le bardeau d'ardoise ou la tôle d'acier prépeinte de style traditionnel pour recouvrir la fausse mansarde plutôt que du bardeau d'asphalte ;
- utiliser de la brique d'argile identique à celle existant pour tous les murs.

ADOPTÉ

2008-10-557 AUTORISATION D'ACHAT D'UN ÉCRAN D'ÉTAYAGE POUR LES RÉPARATIONS DE CONDUITES SOUTERRAINES

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'acquisition d'un écran d'étayage pour les réparations de conduites souterraines ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde un contrat à l'entreprise Équipement NCN limitée pour la fourniture d'un écran d'étayage pour les travaux d'excavation lors de bris de conduites souterraines, pour un montant de 14 910,79 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 17 septembre 2008, et d'affecter les sommes à même le fonds de roulement avec obligation de remboursement sur trois (3) ans, pour la réalisation de l'achat, tel que prévu lors des prévisions budgétaires du programme triennal d'immobilisations 2008.

ADOPTÉ

2008-10-558 AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉCEPTION D'EAUX USÉES INTERVENUE AVEC LES VIANDES VALLEYFIELD INC.

VU le dépôt devant ce conseil d'un avenant à l'entente intervenue en novembre 2005 entre la compagnie Les Viandes Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des services de réception et d'assainissement des eaux usées transportées;

VU la recommandation du coordonnateur - traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature dudit avenant ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine l'avenant numéro 1 de l'entente industrielle relative à des services de réception et d'assainissement des eaux usées transportées avec la compagnie Les Viandes Valleyfield inc., rétroactivement au 1^{er} août 2008 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit avenant.

ADOPTÉ

2008-10-559 ENLÈVEMENT D'UN ARRÊT SUR LA RUE LEVAC

CONSIDÉRANT la présence d'un arrêt sur la rue Levac où il n'y a pas d'intersection ;

ATTENDU QU'il y a eu l'installation de dos d'ânes allongés dans cette section de rue ;

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'enlèvement de ce panneau d'arrêt ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'enlèvement du panneau d'arrêt situé sur la rue Levac face aux numéros 884 et 887, dans le secteur Grande-Île.

ADOPTÉ

2008-10-560 INSTALLATION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE NON PROTÉGÉE SUR LE CHEMIN LAROCQUE

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'implantation d'une traverse piétonnière non protégée sur la rue Salaberry afin de résoudre une problématique de circulation à l'angle du chemin Larocque et de la rue Champlain ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'implantation d'une traverse piétonnière non protégée sur le chemin Larocque dans la continuité du trottoir situé sur le côté sud de la rue Champlain (face au cégep) et de procéder au lignage de signal préventif avant les arrêts situés sur le chemin Larocque, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-10-561 INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CÔTÉ NORD DE LA RUE PELLETIER

VU la demande formulée par le transporteur scolaire Autobus Venise Itée soulignant la problématique de circulation qui empêche deux autobus de se rencontrer sur la rue Pelletier lorsqu'il y a des autos stationnées de chaque côté de la rue ;

ATTENDU QUE le problème va s'accroître cet hiver avec le déblaiement de la neige ;

VU la recommandation du comité de circulation de réglementer une zone de stationnement interdit sur une partie de la rue Pelletier ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation d'un panneau interdisant le stationnement sur le côté nord de la rue Pelletier à partir de l'intersection de la rue Jacques-Cartier jusqu'à l'entrée charretière de l'école sur une distance d'environ 50 mètres, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-10-562 INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CÔTÉ SUD DE LA RUE CHEFF

ATTENDU QU'il y a une problématique de circulation à l'extrémité ouest de la rue Cheff ;

ATTENDU QUE la largeur de la rue ne permet pas la circulation lorsque des automobiles sont stationnées de part et d'autre de la rue ;

VU la recommandation du comité de circulation de réglementer une zone de stationnement interdit sur la rue Cheff ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry de Valleyfield autorise l'installation d'un panneau interdisant le stationnement sur le côté sud de la rue Cheff sur une distance de 75 mètres à partir du cul-de-sac situé à l'ouest, entre les numéros 1 et 27 de la rue Cheff, dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-10-563 MODIFICATION DE LA ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE PERREAULT ET IMPLANTATION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE NON PROTÉGÉE

VU la demande formulée par la direction de l'école Sainte-Agnès afin de permettre le stationnement aux parents qui viennent chercher les enfants sur la rue Perreault à l'arrière de l'école Sainte-Agnès ;

VU la recommandation du comité de circulation de modifier la réglementation relative à la zone de stationnement sur la rue Perreault et d'implanter une traverse piétonnière non protégée ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry de Valleyfield autorise ce qui suit :

- conserver une zone de stationnement interdit d'une distance de 15 mètres sur le côté ouest de la rue Perreault, à l'intersection de la rue Notre-Dame, afin de permettre un bon accès aux autobus scolaires ;
- instaurer une zone de stationnement limité à 30 minutes à partir du 15 mètres, et ce, sur une distance de 70 mètres ;
- instaurer une traverse piétonnière non protégée à la sortie de la cour d'école Sainte-Agnès ;
- installer les panneaux en conséquence ;

dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-10-564

MODIFICATION DU STATIONNEMENT DE LA RUE DU CENTENAIRE ET DE LA CIRCULATION SUR LA RUE MURPHY DANS LE CADRE DE LA RELOCALISATION DU COMMERCE TIM HORTONS

ATTENDU QUE le commerce Tim Hortons sera relocalisé sur le côté nord de l'avenue du Centenaire, à l'intersection de la rue Alphonse-Desjardins ;

VU la recommandation du comité de circulation de modifier la réglementation relative à la zone de stationnement interdit sur l'avenue du Centenaire et la circulation sur la rue Murphy ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise ce qui suit :

- permettre le double sens de la circulation automobile sur la rue Murphy, sur une distance d'environ 40 mètres à partir de la sortie du stationnement jusqu'à la rue Alphonse-Desjardins ;
- maintenir le sens unique en direction sud-est jusqu'à la rue Hébert ;
- éliminer le panneau de stationnement interdit réservé aux autobus sur l'avenue du Centenaire côté est, entre les rues Hébert et Alphonse-Desjardins ;
- interdire le stationnement sur le côté nord-est de l'avenue du Centenaire sur une distance d'environ 11 mètres à partir de l'intersection de la rue Hébert ;
- implanter une zone de stationnement limité à 90 minutes sur une distance d'environ 70 mètres sur le côté nord-est de l'avenue du Centenaire jusqu'à l'intersection de la rue Alphonse-Desjardins ;
- installer les panneaux en conséquence ;

dans le secteur Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2008-10-565 ENTENTE D'ENTRAIDE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence à intervenir entre la Municipalité des Cèdres et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser la signature de ladite entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence avec la Municipalité des Cèdres, pour une période de 3 ans à compter de sa signature ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

2008-10-566 INVITATION À SOUMISSIONNER 2008-FIN-16: FOURNITURES DE BUREAU

Suite à l'invitation à soumissionner 2008-FIN-16 relative aux fournitures de bureau, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Librairie Jamunik enr.	63 %
Librairies Boyer Ltée	60 %

VU la recommandation du coordonnateur aux dépenses au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Librairie Jamunik enr. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Librairie Jamunik enr. un contrat pour les fournitures de bureau, au pourcentage de 63, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2008-FIN-16, représentant un montant approximatif de 28 000 \$.

ADOPTÉ

A-2008-10-042 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant la prévention des incendies.

A-2008-10-043 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE, LES MAISONS DE PENSION ET LA RÉAFFECTATION DE BÂTIMENTS À VOCATION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU COMMUNAUTAIRE ET POUR ACCORDER UNE SUBVENTION AYANT POUR OBJET DE COMPENSER L'AUGMENTATION DE TAXES FONCIÈRES POUVANT EN RÉSULTER (2009)

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2009).

A-2008-10-044 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME D'INCITATIFS FISCAUX FAVORISANT L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA MUNICIPALITÉ (2009)

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2009).

2008-10-567 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 169 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST, CONCERNANT LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU SANITAIRE MUNICIPAL DES PROPRIÉTÉS AYANT OBTENU UN PERMIS MUNICIPAL POUR LEURS INSTALLATIONS SANITAIRES ET DES PROPRIÉTÉS DÉJÀ RELIÉES AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 169 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 169 relatif à un programme d'aide financière dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, concernant le raccordement au réseau sanitaire municipal des propriétés ayant obtenu un permis municipal pour leurs installations sanitaires et des propriétés déjà reliées aux réseaux municipaux.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 163 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 340 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 17 septembre 2008, pour le Règlement 163 décrétant des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 340 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2008-10-568 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES DE L'ANNÉE 2008 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield a transmis à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ses prévisions budgétaires révisées pour l'année 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les prévisions budgétaires révisées 2008 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield s'élevant à 2 042 374 \$, le tout tel que présenté au document daté du 12 septembre 2008, la participation de la municipalité étant donc de 158 788,60 \$.

ADOPTÉ

2008-10-569 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Normand Amesse pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} novembre 2008 jusqu'au 31 janvier 2009 ;

QUE M. Amesse soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités ;

QUE M. Amesse soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste ;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le délai pour apposer la traverse piétonne non protégée à l'intersection de la rue Champlain et du chemin Larocque prévue au point 13.4 de l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2008-10-570 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 21 octobre 2008.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier